

Formation Apnéiste Confirmé Eau Libre 2018 - 2019

LA COMMISSION APNÉE DU CODEP 94 FFESSM organise une formation et un examen d'apnéiste confirmé en eau libre (ancien A3).

CONDITIONS DE CANDIDATURE :

- Être âgé de 16 ans révolus à la date de l'examen (+ autorisation du représentant légal pour les mineurs),
- Être titulaire du Niveau d'Apnéiste ou d'Apnéiste en Eau Libre ou d'un diplôme admis par équivalence pour le candidat au niveau d'Apnéiste Confirmé en Eau Libre,
- **Vous êtes invités à vous rendre sur le site de la Commission Nationale Apnée : apnee.ffessm.fr > textes et règlements pour consulter les conditions de candidature et les prérogatives de l'apnéiste expert en eau libre.**

CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA FORMATION :

- 5 Cours théoriques : 09/11/2018, 07/12/2018, 18/01/2019, 01/02/2019, 15/03/2019.
- 5 Séances de fosses CODEP 94 à Villeneuve la Garenne : 25/11/18 18h30-20h30, 09/12/18 19h30-21h30, 13/01/19 19h30-21h30, 10/02/19 19h30-21h30, 31/03/19 18h30-20h30
- 3 sorties en milieu naturel : 17/11/2018 (Beaumont sur Oise), 13/04/2019 (Beaumont sur Oise), 25/05/2019 (La Roche en Brénil)
- Épreuves pratiques piscine et Examen théorique : le 30/03/2019.
- Épreuves d'apnée verticale en milieu naturel : le 22 Juin 2019 à BEAUMONT SUR OISE.
- **Toute personne ne participant pas aux sorties en milieu naturel, pourrait se voir refuser la présentation à l'examen final**

INSCRIPTION :

La date limite d'inscription est fixée au **03 novembre 2018**. L'effectif sera limité à 30 candidats en tout. Seront prioritaires les candidats inscrits dans un club du Val de Marne.

Coût de la formation hormis les transports et repas 250€

Soit tout compris : cours théoriques, fosses, sorties milieu naturel, examen final.

DOSSIER A CONSTITUER :

1. Remplir le formulaire d'inscription : <https://www.inscription-facile.com/form/183vSdqGrq7fg3p84Ek5>
2. À envoyer par email à martinrenaud3359@neuf.fr avec
 - Copie de la licence F.F.E.S.S.M. en cours de validité,
 - Copie de la carte de niveau d'apnée
 - Copie de la carte obligatoire de RIFAA (au plus tard à la date de l'examen),
 - Certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'apnée de moins d'un an, délivré par un médecin généraliste.
3. Chèque de 250€ à l'ordre du CODEP 94 FFESSM à remettre lors du 1^{er} cours

Renaud Martin

Tel : 0625010751 Mail : martinrenaud3359@neuf.fr